

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250929-2025_33_01-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CC

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 Septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 24 Septembre s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

24/09/2025

Date de convocation

24/09/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 01
- Votants : 14

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 00
- Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		A. GUILLEMIN	☐	☒	G. PREVOST
S. GAYRAUD	☒	☐		C. PINTI	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
R. NOVEL	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐		S. THIBLET	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐					

Secrétaire de séance : Mme R2GINE novel

Objet : Recrutement des agents recenseurs et modalités de rémunération.

- ✚ Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- ✚ Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;
- ✚ Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;
- ✚ Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- ✚ Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- ✚ Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Considérant que le recrutement de vacataires est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après la mission effectuée.

Madame le Maire rappelle :

- ✚ La nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement pour l'année 2026 ;
- ✚ Que le recensement se fera sur une période de 1 mois de mi-janvier 2026 à mi-février 2026, que la commune compte presque 1200 habitants et environ 550 logements, ce qui fait 300 habitants et environ 140 logements à traiter par agent recenseurs.

Madame le Maire précise que les secteurs tels que définis sont susceptibles d'évoluer suite au comptage précis des logements afin d'équilibrer la charge de travail entre chaque agent recenseur. Chaque agent recenseur fera remonter le nombre de boîtes aux lettres exact avant la répartition plus précise.

Madame le Maire propose la création de 4 emplois temporaires d'agents recenseurs selon les modalités financières suivantes :

CIVILITE	NOM	PRENOM	SECTEUR
Mme	MONNERET	Léa	Coderotaz, Cagnier, Rue du Centre (Du four au virage)
M.	BIGOT	Yannick	Commanderie, Gare, Rue du Centre (jusqu'au four), Fruitière
Mme	BAKOURI	Nadia	Gotraz (pour partie), Petit Brens, Chemin de vieille vie, Voie Romaine
M.	BOULOGNE	Pascal	Champtel (jusqu'au Pont de Furans, Chantemerle)

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 30/09/2025

Madame Le Maire.



✚ Une partie fixe déterminée de la manière suivante :

- 40 € par séance de formation
- 100€ pour la tournée de comptabilisation des boites aux lettres
- 250 € pour la collecte des documents.

✚ Une partie additionnelle calculée selon les critères suivants :

- 75€ pour l'atteinte des objectifs fixés (95 % des dossiers traités)
- 75€ pour le traitement manuel de plus de 10 % des dossiers sur son secteur.

Madame le Maire précise que les agents recenseurs devront encourager et favoriser les réponses par Internet de la part de chaque foyer comme indiqué dans la directive de cadrage de l'INSEE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ **APPROUVE** la nomination des 4 agents recenseurs
- ✚ **APPROUVE** les modalités de rémunération
- ✚ **Dit** que les montants correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire
Sandrine LACHIZE-PICCINO